

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 12

Objet :
Autorisation programme
rue Mary Lafon

Date de convocation :

25 juin 2020

Date d'affichage :

25 juin 2020

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :
18

Nombre de votants :
20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE
(TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt
Le 2 juillet à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX

Pouvoirs :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Jean-Pierre ANGLAS
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 3 du 21 juin 2016 créant l'autorisation de programme concernant les travaux de la rue Mary Lafon et des rues traversières, la délibération n° 7 du 13 avril 2017, la délibération n° 6 du 12 avril 2018, la délibération n° 8 du 11 avril 2019 et la délibération n° 4 du 12 décembre 2019 modifiant cette autorisation.

Monsieur le Maire proposera de modifier cette autorisation comme suit :

Montant global de l'AP : 1 305 256 €

Crédit de paiement 2016 : 6 000 €

Crédit de paiement 2017 : 28 450 €

Crédit de paiement 2018 : 493 202 €

Crédit de paiement 2019 : 774 804 €

Crédit de paiement 2020 : 2 800 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emprunt/autofinancement : 525 256 €

Subventions : 780 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification de l'autorisation de programme concernant les travaux de la rue Mary Lafon.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL